

INTITULE DU POSTE**ENSA CLERMONT-FERRAND-2024-1775859-MCF TPCAUCat 2 n°1****INTITULE LONG DU POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Puy-de-Dôme
Adresse	85 rue du Dr Bousquet – 63100 CLERMONT-FERRAND

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Fidèle à son histoire et à son implantation géographique dans le **Massif Central**, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand cultive sa singularité dans le paysage des ENSA françaises.

L'ENSACF s'interroge sur les conditions de la crise globale actuelle pour permettre aux étudiants d'être des acteurs éclairés du monde de demain. Dans une situation critique où les concentrations métropolitaines montrent des limites, d'autres scénarios sont à inventer. Face à ces enjeux, l'ENSACF fait le choix de réaffirmer son ancrage territorial et de penser ses missions à partir du milieu qui est le sien. Elle ambitionne ainsi de devenir un établissement de référence sur la thématique transversale **des territoires en marge**, en fondant sa pédagogie sur deux thèmes majeurs :

- **la pensée transcalaire**, qui s'appuie sur l'idée que la transformation des territoires se pense à toutes les échelles, depuis la géographie jusqu'à la mise en œuvre de la matière.
- **l'expérimentation**, qui est une attitude de projet par le « faire » autant qu'un rapport au monde et qui invite les étudiants à tester par eux-mêmes les dispositifs de transformations sociales et environnementales jusqu'à l'échelle 1.

Quatre Domaines d'Études de master proposent des entrées différentes, mais complémentaires, du projet pédagogique de l'école en s'appuyant sur les territoires et les constructions dont on hérite, et explorent une logique de soin envers des milieux à réparer, à régénérer.

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le projet pédagogique et scientifique de l'ENSACF vise à équiper les étudiants face à une crise qui se dévoile comme une profonde crise de l'habitation humaine. La sensibilisation à l'écologie environnementale porte un accent sur les écologies sociale et mentale : considérer notre rapport aux réalités économiques et sociales, aux liens entre les humains au sein de chaque société dont ils participent ; questionner notre subjectivité, notre capacité à nous individuer dans le monde, à cultiver l'invention et l'altérité.

Dans un monde incertain, en tant qu'institution et pédagogues, nous n'avons pas toutes les réponses. Les étudiants, les enseignants-chercheurs sont des apprenants. Il s'agit d'explorer l'inconnu ensemble, d'imaginer collectivement les solutions de demain.

L'enseignement du projet d'architecture est ici central ; sont particulièrement développés :

- le rapport de l'architecture à son milieu, à l'ensemble des réalités entrelacées, proches ou lointaines, matérielles, sociales et idéelles, qui forment tout autant sa matrice que son empreinte
- le rapport de l'architecture avec les disciplines associées, avec l'intégration de savoirs spécifiques et transversaux dans l'enseignement du projet.

Enfin, l'UMR Ressources explore les « marges », entre critiques et transgressions, résistances et résiliences : cultiver l'idée selon laquelle ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais bien depuis ses marges.

DESCRIPTIF DU POSTE missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSACF recrute un.e enseignant.e chercheur.e pour enseigner la conception de l'architecture depuis les territoires en licence et en master.

Une expertise est attendue en termes de transformation des situations construites à toutes les échelles du projet urbain et architectural. Le service pourra se déployer dans les semestres suivants :

SEMESTRE 3 – Projet – Construire les espaces du commun 90hTD

Le semestre s'attache à l'apprentissage des enjeux constructifs. Il s'agit pour les étudiant.e.s de comprendre que, par le(s) choix opéré(s) sur les techniques de mise en œuvre, par l'adéquation entre matérialité, choix formels et usages induits, l'acte de construire devient un objet conscient et critique, porteur de sens en lien avec le territoire permettant une recherche de continuité ou de rupture avec ce qui est déjà là.

SEMESTRE 4 – Projet – Réparer les lieux, retisser les liens 90hTD

Le semestre porte une attention particulière aux enjeux de transformation et de réparation de l'existant : comprendre que tout édifice existant a désormais une valeur à minima carbone dans le monde fini dans lequel nous exerçons notre discipline.

Penser la réparation, c'est donc considérer le « déjà-là » pour sa valeur carbone, sa valeur d'usage mais aussi sa valeur de mutabilité. Qu'il soit abandonné ou mal utilisé, il s'agit d'inscrire ce « patrimoine vivant » dans une dynamique de réappropriation du lieu en travaillant simultanément sur le sol et l'édifice.

SEMESTRE 9 & S10 - Temps et cycle de l'architecture _Domaine d'étude REx 142hTD

L'enseignant.e interviendra dans un premier temps en semestres 9 et 10. Le service pourra être amené à évoluer suivant les orientations pédagogiques prises par le DE REx.

Le semestre 9 dont la thématique est Temps et cycle de l'architecture, invite les étudiant.e.s à considérer l'architecture non pas comme un état figé mais comme une succession d'états formels. De la sorte, les thématiques suivantes peuvent être abordées : notion d'héritage, transformation par l'usage, continuité ou rupture historique des formes bâties, altération de la matière, conservation et maintenance, etc... L'enseignant.e intégrera une équipe pédagogique constituée de deux autres enseignants. Les contours de son intervention seront définis suivant les modalités pédagogiques qui seront mises en place par l'équipe pédagogique.

En semestre 10, l'enseignant.e devra prendre part à une pédagogie qui vise à considérer le PFE non pas comme l'aboutissement d'un cursus mais davantage comme le début d'une future pratique, porteuse d'un engagement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail est constitué :

- Par les services d'enseignement d'une durée annuelle de référence de 320h de TD ou 192h de CM ou toute combinaison équivalente et par la préparation et le contrôle des connaissances y afférentes ;
- Par une participation aux travaux d'une unité de recherche (décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA, art. 2).

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

L'ENSACF ouvre un poste dans le champ TPCAU. Le/laLe/la candidate devra démontrer, par ses propositions d'enseignements et par son exercice de la maîtrise d'œuvre, des compétences avérées sur la transformation des territoires et du bâti existant, ordinaire et ou patrimonial.

L'ENSACF attend de chaque candidat.e :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une ENSA ;
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand (projet d'établissement et UMR Ressources) ;
- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du/de la candidat.e, l'énonciation de propositions qu'il/elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF.

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- une expérience significative d'enseignement dans le champ TPCAU au sein des ENSA ;
- une connaissance de la diversité des pratiques en cours et leurs évolutions rapides ;
- une activité de praticien.ne reconnue dans le champ de l'architecture en particulier sur la transformation du bâti existant ordinaire et ou patrimonial est souhaitée ;
- une activité de praticien.ne reconnue dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme au regard des enjeux sociaux, environnementaux et politiques.
- une pratique professionnelle réflexive de la conception architecturale à toutes les échelles, depuis les échelles territoriales jusqu'à celles de la construction.
- un engagement dans un parcours recherche sera apprécié.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le champ TPCAU se confronte chaque année en licence à un aspect des crises contemporaines : L1 Climat, L2 Ressources et L3 Ecosystèmes partagés avec l'ensemble des champs disciplinaires.

Outre la conception et la mise en forme, l'enseignement TPCAU inclut la théorie et la pratique de la construction architecturale (conception des structures, des enveloppes, détails d'architecture, économie du projet...), et celles sur l'insertion de l'architecture dans son environnement. Il inclut la réflexion inhérente au projet architectural sur les pratiques.

Le Domaine d'étude REx - Réalités et Expériences, mêle expérimentation à l'échelle 1 et confrontation au réel par le développement de projets en partenariats avec les acteurs territoriaux et professionnels.

L'ancrage au réel passe également par la thématisation des semestres de master qui invite les étudiant.e.s à développer un regard critique sur le rôle de l'architecte et de l'architecture dans un monde où l'instabilité est croissante et les postures dogmatiques des modèles précédents remises en cause (S7 Architecture Matières et Matériaux, S8 Architecture et Climat, S9 Temps et cycles de l'architecture, S10 Architecture et politique)

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Architecte DPLG ou DE HMONP

Une pratique professionnelle engagée sur des problématiques de transformation des territoires et du bâti existant ordinaire et ou patrimonial.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA CLERMONT-FERRAND.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

veronique.bourieux@clermont-fd.archi.fr (service RH)

Autre personne à contacter

helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr (direction des études)